

Thomas NACRIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	23
Objet	EXPERIMENTATION TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE DEMANDE D'HABILITATION
Rapporteur	Marc BRET

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants¹ : 122
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLER Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoit.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Excusé et a donné pouvoir mais ne prend pas part au vote : BECARD Francis.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
122	01	122	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

**EXPERIMENTATION TERRITOIRES ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE
DEMANDE D'HABILITATION**

Annexe : carte du périmètre définitif

Exposé :

La démarche « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » a été initiée par ATD Quart Monde. Le secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte Civique, la Fédération des Acteurs de la Solidarité sont également fortement impliqués.

Cette expérimentation part du constat que personne n'est inemployable et que les personnes durablement privées d'emploi ont des savoir-faire, des compétences, à condition que le travail et l'emploi soient adaptés à chacun.

Dans le même temps, de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits alors que le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses (RSA, allocation logement, allocation spécifique de solidarité...) et manques à gagner (impôts et cotisations sociales), auxquels s'ajoutent les dépenses induites par les conséquences sociales du chômage.

Territoire zéro chômeur de longue durée s'appuie sur des principes fondamentaux :

- Un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée d'un territoire défini ;
- L'emploi proposé doit tenir compte des savoir-faire, des possibilités des personnes volontaires ;
- L'emploi proposé doit être durable (CDI), à temps choisi et permettre aux personnes d'acquérir de nouvelles compétences, notamment par la formation ;
- Les emplois proposés doivent correspondre à des besoins non satisfaits et en articulation avec le tissu économique local ;
- La création d'entreprises à but d'emploi (EBE) permet de proposer ces emplois.

Une première expérimentation sur 10 territoires prévue sur 5 ans a été lancée suite à une loi votée à l'unanimité en février 2016.

Actuellement plus de 1000 personnes sont embauchées en CDI par les entreprises à but d'emploi créées. Ces emplois concernent des secteurs d'activité très divers (activités en lien avec la cohésion sociale, la transition écologique ou le développement du tissu économique local).

Une deuxième loi d'expérimentation a été votée à l'unanimité en novembre 2020 ouvrant ainsi la possibilité d'une habilitation de 50 nouveaux territoires pour une nouvelle période de 5 ans et dont l'agglomération troyenne souhaite faire partie.

Une première délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2019 a validé l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'association « TZCLD » et la poursuite de la démarche en mobilisant les moyens humains nécessaires.

Une deuxième délibération du conseil communautaire en date du 11 octobre 2019 a précisé le territoire retenu par Troyes Champagne Métropole afin de poursuivre la démarche ainsi que le financement de l'ingénierie du projet.

L'ensemble de la démarche s'est effectuée sous la responsabilité d'un groupe projet qui comprend des élus (Députée, élus de TCM, de la Région et du Département), des représentants du secteur économique (Club des entreprises inclusives, Yschools, CPME, CJD, ENEDIS), de l'insertion (Régie de nos quartiers, Solidarités nouvelles face au chômage), des structures impliquées au niveau national (Secours Catholique, APF France Handicap), des services publics (Pôle emploi, Département de l'Aube, services de l'Etat et de TCM) ainsi que la Mission Locale de Troyes.

Le travail de terrain engagé a déjà permis de mobiliser une quarantaine de personnes volontaires privées d'emploi et d'identifier les premières activités à développer dans le cadre d'une future EBE, en collaboration avec les communes concernées.

En parallèle, une démarche visant à développer un accompagnement spécifique en amont de l'embauche des personnes privées durablement d'emploi par l'EBE a été menée en collaboration avec le groupe Yschools et l'AFPA.

Enfin, une réflexion a été engagée avec le groupe Aurore, porteur localement de plusieurs actions d'insertion (foyer Auboïs, Kantinetik, kiwi bar notamment). Le groupe Aurore a accepté de porter la future EBE et a recruté un futur directeur afin de préciser la faisabilité des activités à développer, préfigurer son organisation et anticiper sur son management. Le groupe Aurore a sollicité pour cela la Région et le Fonds Social Européen, afin de compléter la participation financière de Troyes Champagne Métropole.

Un Comité Local pour l'Emploi (CLE) prévu par la loi d'expérimentation doit maintenant être constitué afin d'assurer la gouvernance de l'expérimentation et un dossier d'habilitation déposé auprès du fonds d'expérimentation.

Le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », en son article 12, prévoit la composition de ce comité local, notamment composé de « 1° De représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements parties prenantes à l'expérimentation, dont au moins un représentant du département et un représentant de la collectivité porteuse de l'expérimentation, désignés par leur assemblée respective ».

Ledit décret précise également que le CLE « est présidé par l'élu représentant la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale dont relève le territoire habilité pour l'expérimentation. Lorsque le territoire habilité relève de plusieurs collectivités, une co-présidence est organisée ».

Il convient donc de désigner le représentant de la communauté d'agglomération au sein de ce Comité Local pour l'Emploi, qui assurera également la présidence du CLE.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé,

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à présenter la candidature de Troyes Champagne Métropole pour l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » dans le cadre de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique ;**
- **DE VALIDER le périmètre définitif retenu pour l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » présenté en annexe ;**
- **DE DESIGNER Monsieur Bruno GANTELET en tant que représentant de Troyes Champagne Métropole au sein de ce Comité Local pour l'Emploi ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier, à intervenir en application du présent exposé des motifs.**